

**Rencontre
de la prévention**

cig
Petite
Couronne

SERVICES TECHNIQUES : CONSTRUIRE UNE CULTURE DE PRÉVENTION DURABLE !

16 JUIN 2025

cig
Petite
Couronne

CHANTIER 1

EQUIPEMENTS DE

TRAVAIL

BIEN LES CHOISIR ET
LES MAINTENIR EN ÉTAT



INTERVENANTS

Léo MASSEY, Coordinateur du secteur inspection du service EIPRP du CIG

Mike LOPES, Intervenant en prévention des risques au service EIPRP du CIG

Dr Emmanuelle BOURIN, Cheffe de service de médecine préventive du CIG

Maroussia MAMI, Directrice de la prévention et de la valorisation des déchets
du territoire d'Est Ensemble

Clément CONTI, Responsable d'exploitation déchets d'Est Ensemble

Kévin BANCE, Ingénieur conseil responsable adjoint du centre de mesures
physiques de la CRAMIF



SOMMAIRE

EQUIPEMENTS DE TRAVAIL - BIEN LES CHOISIR ET LES MAINTENIR EN ÉTAT

Identifier les
besoins pour
équiper les agents



- ❖ Introduction
- ❖ Choisir ses équipements de travail
- ❖ Retour d'expérience d'Est-Ensemble : choix des véhicules de collecte

Pause

Définir son
processus de
vérification et de
maintenance



- ❖ CRAMIF : Ventilation efficace et maintien des performance
- ❖ Atelier en groupe de travail

INTRODUCTION

Définition d'un équipement de travail :

Article L4311-2 du Code du travail :

*Les équipements de travail sont **les machines, appareils, outils, engins, matériels et installations.***

Les moyens de protection sont les protecteurs et dispositifs de protection, les équipements et produits de protection individuelle.

Définition d'une machine :

Article L4311-4-1 du Code du travail :

Répond à la définition de machine :

*1° Un ensemble équipé ou destiné à être équipé d'un **système d'entraînement autre que la force humaine ou animale** appliquée directement, composé de **pièces ou d'organes liés entre eux dont au moins un est mobile et qui sont réunis de façon solidaire** en vue d'une application définie [...]*

INTRODUCTION

Exemples d'équipements de travail dans les services techniques en collectivité :



INTRODUCTION

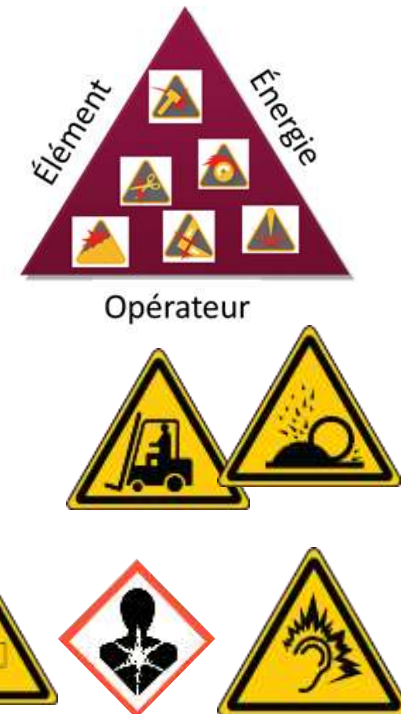
Les risques des équipements de travail :

L'INRS indique qu'en 2023 plus de 49 000 AT > 4 jours d'arrêt (10 à 15%) et + de 30 décès en lien avec l'utilisation de machine.

Nombreuses blessures incapacitantes.

L'utilisation de certains équipements expose à des maladies professionnelles TMS, cancer, surdité.

L'employeur doit évaluer les risques liés aux équipements de travail.



INTRODUCTION

Réglementation



> [Règlement machine du 14 juin 2023 applicable dès le 1^{er} janvier 2027](#)

INTRODUCTION



Enjeux économiques

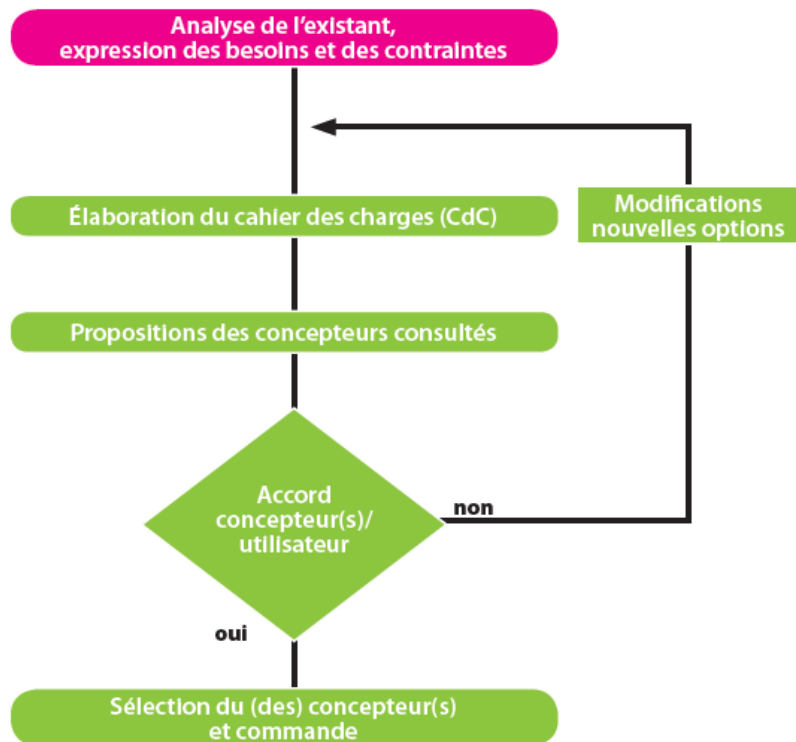
La performance opérationnelle des services techniques liée aux équipements de travail :

- Choisir des équipements de travail adaptés et efficaces permet d'améliorer les conditions de travail et la qualité du travail.
- Certains investissements génèrent des gains financiers.
- Une bonne gestion des équipements de travail permet d'assurer la continuité de service.

CHOISIR SES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

CHOISIR SES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Critères de choix précis d'un équipement



- Enoncer le besoin (fonctions, performances, contraintes,...)
- Recueillir les informations (usage, REX...)
- En associant à la démarche tous les acteurs concernés.

- Le cahier des charges (CDC) permet de disposer d'un support pour faciliter le dialogue entre l'utilisateur et le(s) fournisseur(s)-concepteurs(s).

- **Document contractuel** qui définit également :
 - Les éléments nécessaires à la prévention des risques (réglementation, normes, standards),
 - Les conditions de réception (vérifications...),
 - Les conditions de formation,
 - Etc.

CHOISIR SES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Critères de choix précis d'un équipement

Besoins réels



Fréquence
d'utilisation



Lieu



Environnement d'utilisation



Adapté à l'humain



Equipements
conformes

CHOISIR SES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Processus de recueil et d'analyse des besoins

Qui solliciter ?



Agents /
Encadrants



Conseiller de
prévention /
ergonome



Membres de
la F3SCT



Médecin
du travail



Service achat



Intervenants en
prévention du
CIG

CHOISIR SES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Modalités de recueil des besoins

Comment solliciter ?



Groupes de travail



Questionnaires



Tests utilisateurs

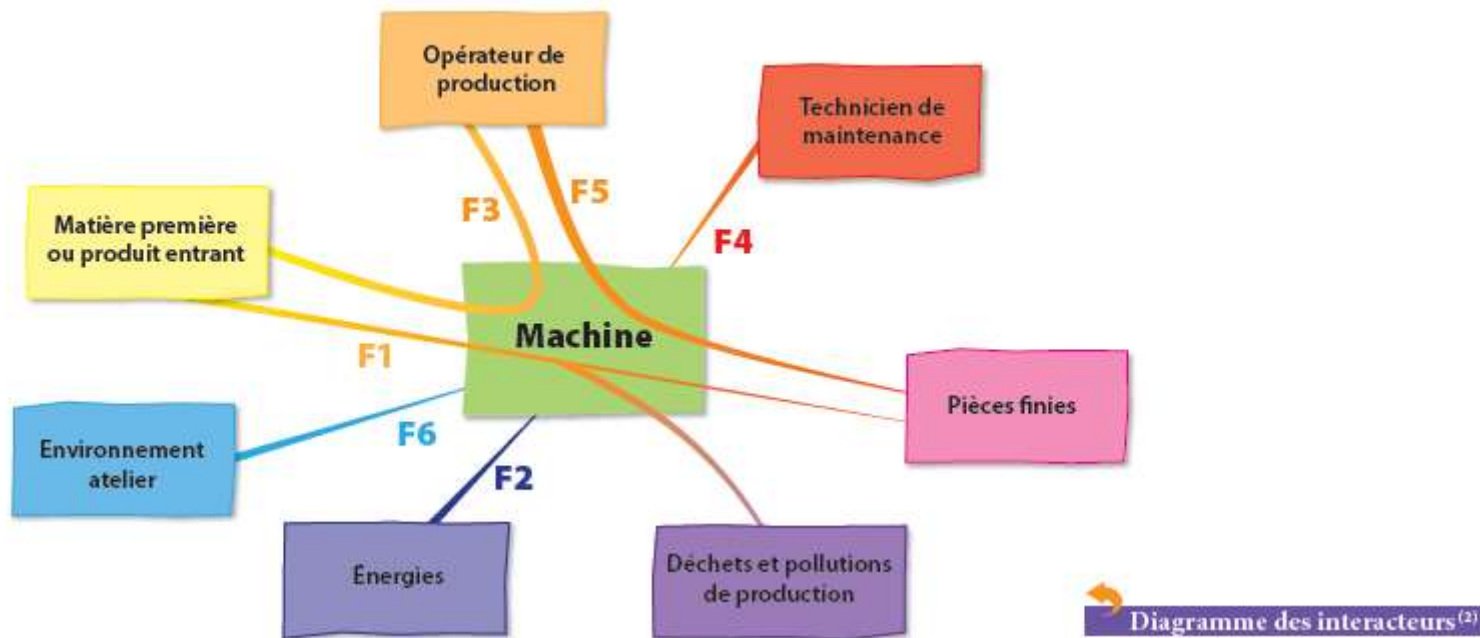
CHOISIR SES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Critères de choix précis d'un équipement

- Durabilité : équipements robustes, avec matériaux « solides », garantie longue durée.
- Réparabilité : privilégier des équipements avec un indice de réparabilité élevé (pièces disponibles, démontables, etc.).
- Disponibilité des pièces détachées : s'assurer de leur disponibilité sur plusieurs années.
- Compatibilité avec les objectifs de transition écologique : version électrique ou hybride (moins de bruit, moins de pollution).



CHOISIR SES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL



Source : INRS [ED 6231 Réussir l'acquisition d'une machine ou d'un équipement de travail](#)

CHOISIR SES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Nom de la fonction	Question	Critères	Flexibilité	Points d'alerte	Phénomènes dangereux potentiels
(F3) Approvisionner la machine en matière première	Pourquoi ?	Parce que la matière première est livrée sur des palettes	Critère non négociable		
	Quoi ?	“Matière” (poids, dimensions, points de fixation...)	Critère non négociable	Poids de la matière première Faible épaisseur de la tôle	Port de charges Coupure
	Qui ?	Opérateur de production	Négociable		
	Comment ?	Prendre la matière première, sur la palette, la retourner et la placer dans la machine	Négociable	Posture	Port de charges
	Quand ?	À chaque cycle	Négociable	Répétitivité	Troubles musculosquelettiques
	Où ?	En amont de la machine, près du mur de l'atelier	Critère non négociable	Accessibilité	

CHOISIR SES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

A ne pas oublier : l'information et la formation

Pour tous les travailleurs

- Information sur les risques « machine »

Pour les travailleurs qui utilisent la machine

- Instructions d'utilisation
- Formation à la sécurité
- Formation renforcée pour certaines machines (levage ou mobiles)

Pour les travailleurs affectés à la maintenance

- Formations spécifiques
- Autorisations et habilitations particulières pour certains risques (travail en hauteur, risque électrique, conduite d'engin...)



CHOISIR SES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Rechercher des solutions innovantes :

Salons professionnels : Préventica, Expoprotection, etc.

Exemples d'actions de prévention :

les solutions prévention et performance de l'OPPBTP

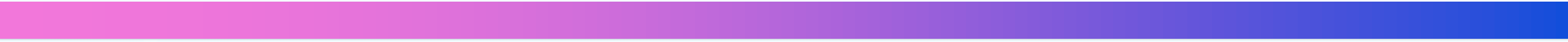
OPPBTP

- Plus de 300 solutions de prévention analysées dans le secteur du bâtiment et des travaux publics
- Rendement des actions de prévention supérieur ou égal à 2 dans 90% des cas

OPPBTP - Prévention et performance - Une approche économique de la prévention

RETOUR D'EXPÉRIENCE

EST ENSEMBLE



PAUSE

15 minutes



CRAMIF : VENTILATION EFFICACE ET MAINTIEN DES PERFORMANCE

VÉRIFIER ET MAINTENIR LES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

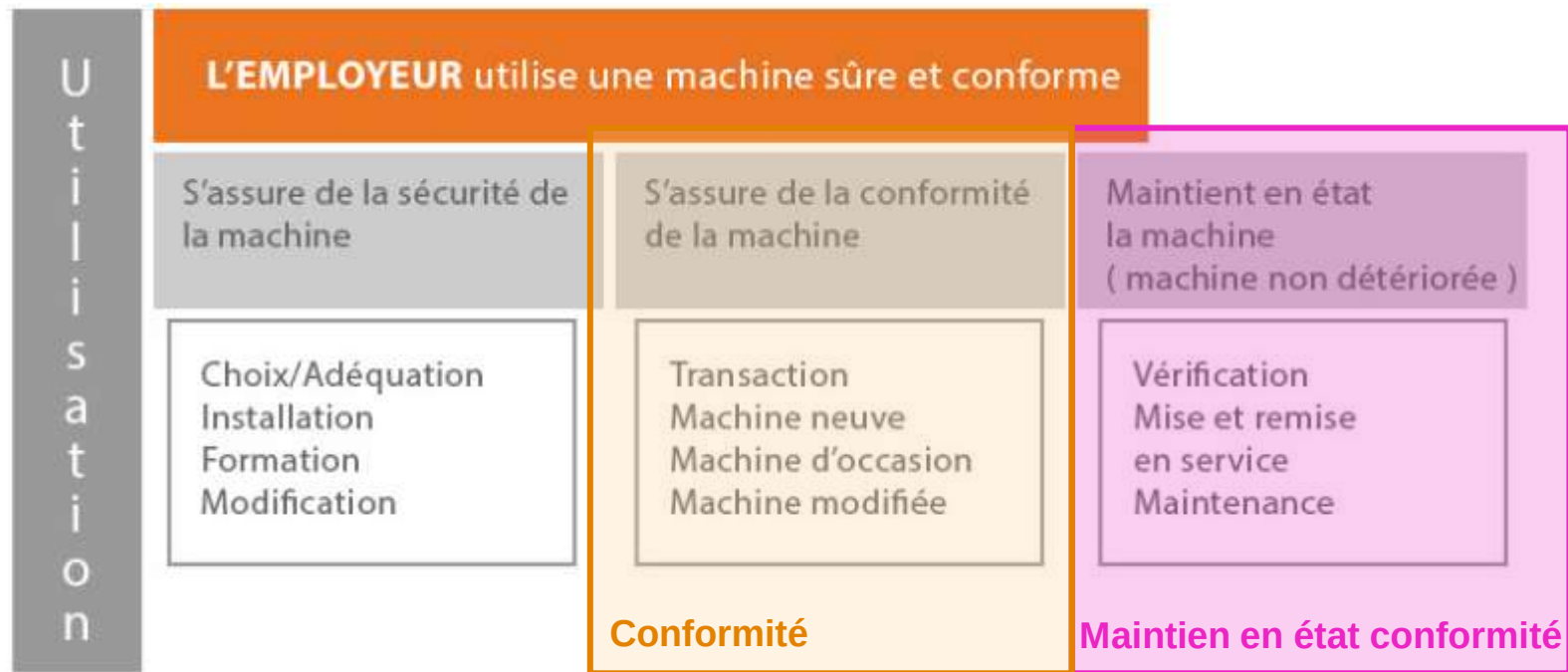
VÉRIFIER ET MAINTENIR LES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Cycle de vie d'un équipement de travail



© Lorenzo Tinon pour l'INRS/2023

VÉRIFIER ET MAINTENIR LES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL



Source : INRS <https://www.inrs.fr/risques/machines/ce-qu-il-faut-retenir.html>

VÉRIFIER ET MAINTENIR LES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Article L4321-1 du Code du travail :

*Les équipements de travail et les moyens de protection mis en service ou utilisés dans les établissements destinés à recevoir des travailleurs **sont équipés, installés, utilisés, réglés et maintenus de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs**, y compris en cas de modification de ces équipements de travail et de ces moyens de protection.*

= vérification + maintenance

VÉRIFIER LES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Les vérifications

Les vérifications initiales ou périodiques visent à s'assurer du maintien en état des machines.

L'employeur doit traiter les écarts constatés.

Vérification à la mise en service :

Permet de s'assurer que les équipements sont installés conformément aux spécifications prévues par la notice d'instructions du fabricant et qu'ils peuvent être utilisés en sécurité.

Pour certains équipements, cette vérification est obligatoire.

VÉRIFIER LES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Les vérifications



Vérifications d'usage :

Nécessaires à chaque prise de poste : contrôle des moyens de protection et fonctionnement correct.

Les différents contrôles à accomplir sont détaillés dans la notice d'instruction du fabricant.

VÉRIFIER LES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Les vérifications

Vérifications générales périodiques :



Objectif : s'assurer du maintien en état en décelant toute détérioration susceptible de créer un danger.

Nature : examen visuel, essais de fonctionnement et vérification des réglages, des dispositifs de sécurité, etc.

Périodicité : annuelle, semestrielle ou trimestrielle selon le type d'équipement.

Pour certains équipements, la vérification est prévue par arrêté.

S'il n'y a pas d'arrêté : c'est l'employeur qui définit la périodicité, le contenu et les personnes en charge des vérifications.

VÉRIFIER ET MAINTENIR LES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Guides et recommandations concernant les équipement de travail



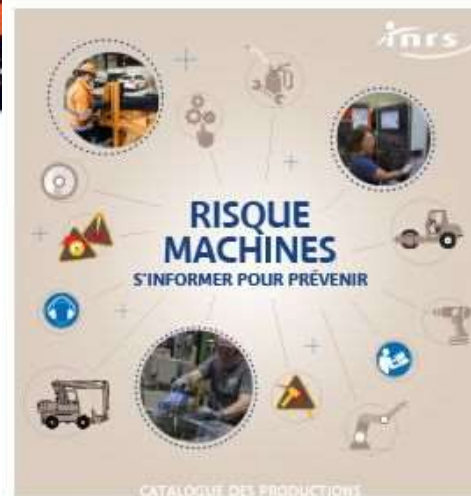
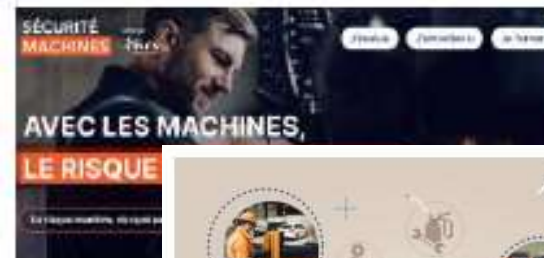
Ressources de l'INRS :

<https://www.securite-machine.fr/>

Avec les machines le risque est toujours là. J'évalue, j'entretiens, je forme

ED 4707 Risque machines. S'informer pour prévenir - Catalogue des productions

ED 6339 Vérifications réglementaires des machines, appareils et accessoires de levage



VÉRIFIER ET MAINTENIR LES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Guides et recommandations concernant les équipement de travail

Recommandations de l'assurance maladie :

R457 - Prévention des risques liés au montage, au démontage et à l'utilisation des échafaudages roulants

R407 - Sécurité lors des interventions sur machines, appareils et installations

R511 - Utilisation des machines à meuler et à tronçonner

R468 - Recommandations pour l'utilisation, l'aménagement et la rénovation de fosses de visite pour véhicules et engins

R48X - CACES®

...



VÉRIFIER ET MAINTENIR LES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Recensement des équipements

- Identification sur le terrain, au sein des services
- Collecte des notices d'instruction



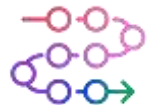
Evaluation des risques des équipements et des obligations réglementaires

- Risques liés à l'utilisation ET aux opérations de maintenance
- Identification des équipements soumis à un arrêté spécifique
- Liste des opérations de maintenance préventive pour chaque équipement



Création d'outils de gestion

- Définition des personnes en charge des vérifications générales périodiques (VGP)
- Définition de la périodicité des VGP
- Définitions des personnes en charge des réparations et des opérations de maintenance
- Définition de la périodicité des opérations de maintenance



VÉRIFIER ET MAINTENIR LES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

ATELIER

ATELIER :



Vous êtes responsable du service moyens techniques de la commune de Vérifville. Votre service est notamment en charge de la maintenance des équipements de travail du service espaces verts, du service propreté urbaine et du garage municipal.

A la suite d'un contrôle réglementaire des équipements de travail de l'ACFI, le recensement des équipements a été réalisé.

Vous devez maintenant planifier les vérifications et les opérations de maintenance des différents équipements.

ATELIER :



En groupe, à partir de la liste des équipements de travail dans le tableau, identifier :

1. Les équipements de travail soumis à des arrêtés spécifiques ;
2. Définir qui assure la vérification de chaque équipement de travail ;
3. Définir la périodicité des vérifications de chaque équipement de travail ;
4. Définir qui assure les opérations de maintenance ;
5. Définir la périodicité des opérations de maintenance.

ATELIER :



Chaque groupe remplit le tableau avec :

- les textes applicables,
- les vérificateurs (organisme de contrôle certifié, interne),
- la périodicité des vérifications,
- le technicien en charge de la maintenance (externe ou interne),
- la périodicité des opérations de maintenance.

VÉRIFIER ET MAINTENIR LES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Arrêté du 8 octobre 1987 relatif au contrôle périodique des installations d'aération et d'assainissement des locaux de travail

Arrêté du 5 mars 1993 soumettant certains équipements de travail à l'obligation de faire l'objet des vérifications générales périodiques

Arrêté du 24 juin 1993 soumettant certains équipements de travail des établissements agricoles à l'obligation de faire l'objet des vérifications générales périodiques

Arrêté du 1 mars 2004 relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage

Arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux vérifications des échafaudages

CONCLUSION

CONCLUSION

- Choisir les bons équipements est crucial pour prévenir les accidents, améliorer les conditions et la qualité du travail.
- Impliquer systématiquement les différents acteurs afin de choisir les équipements les plus adaptés et les plus sûrs.
- S'inspirer des retours d'expérience d'autres collectivités et entreprises pour investir dans des équipements innovants.
- Le respect des obligations réglementaires est fondamental pour garantir un haut niveau de sécurité des équipements de travail.
- La maintenance des équipements constitue un véritable investissement sur la durée (bien que cela soit contraignant et complexe...)

MERCI !
